

Nouméa, le

09 MAI 2016

**DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT**

Services des Installations
Classées, des Impacts
Environnementaux et des
Déchets

Bureau des Installations
Classées pour la Protection
de l'Environnement

6 route des artifices
BP L1
98849 Nouméa Cedex

Le Directeur

à

Monsieur
Maire de la commune de l'Ile des pins
BP 87
98832 Vao

Objet : visite d'inspection réalisée le 22 avril 2016 sur la décharge communale de Kéré,
commune de l'Ile de pins

Pièce jointe : compte-rendu de visite d'inspection

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, le compte-rendu de la visite d'inspection qui a été
réalisée le 22 avril 2016, sur votre décharge communale de Kéré, commune de l'Ile des pins.

Conformément à l'article 416-11 du code de l'environnement de la province Sud, vous
disposez d'un délai de 15 (quinze) jours pour présenter vos observations par écrit.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

N°2016-12352 /DENV

Le directeur de l'environnement



Copie : IDR